Nations Unies A/63/606

Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 148 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport d'étape sur le budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. **Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires énoncées ci-après aboutiraient à diminuer de 100 millions de dollars le montant à mettre en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pendant l'exercice allant du 1er janvier au 30 juin 2009.**

2. La liste des documents examinés et de la documentation antérieure utilisée par le Comité consultatif dans le cadre de son examen du financement de la MINUAD figure à la fin du présent rapport. Pendant son examen des rapports, le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008

3. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été créée, pour une période initiale de 12 mois, par la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, le Comité consultatif, par une lettre datée du 8 août 2007, a

08-64792 (F) 161208 161208
0864792

autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses n'excédant pas 50 millions de dollars pour répondre aux besoins essentiels les plus pressants de la MINUAD et rembourser aux pays fournisseurs de contingents à la MUAS leurs dépenses afférentes aux contingents déployés au Darfour pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2007.

4. Par sa résolution 62/232 A, l'Assemblée générale a doté la MINUAD d'un compte spécial et ouvert des crédits d'un montant brut de 1 275 653 700 dollars (montant net : 1 264 273 500 dollars) aux fins de la mise en place de l'Opération pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008. Ce montant a été réparti entre les États Membres dans son intégralité.

5. Au cours de la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2007, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a contribué à la mise en œuvre du dispositif d'appui renforcé à la MUAS. Les charges y afférentes (d'un montant de 84 769 102 dollars) ont été transférées à la MINUAD dès que des crédits ont été ouverts pour inscription au compte spécial créé à son intention.

6. Par sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a décidé que la MINUAD prendrait le relais de la MUAS le 31 décembre 2007 au plus tard en vue de se doter le plus vite possible, à partir de cette échéance, de toutes les capacités opérationnelles et effectifs nécessaires. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 10 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/535), la passation des pouvoirs s'est effectuée, comme prévu, le 31 décembre 2007. À sa création, la MINUAD a absorbé le bureau régional de la MINUS, situé à El Fasher, et ses trois antennes, à Nyala, El Geneina et Zalingei, ainsi que les ressources correspondantes (dont 563 postes).

7. Les dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 se sont élevées au total à un montant brut de 1 056 478 600 dollars (montant net : 1 049 786 300 dollars), contre des crédits d'un montant brut de 1 275 653 700 dollars (montant net : 1 264 273 500 dollars). Le solde inutilisé, soit un montant brut de 219 175 100 dollars (montant net : 214 487 200 dollars), correspond à 17,2 % des crédits ouverts, si l'on compare les chiffres bruts.

8. L'analyse des écarts présentée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget fait apparaître des soldes inutilisés concernant essentiellement les retards dans le déploiement de contingents militaires, des unités de police constituées, du personnel recruté sur le plan international, du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies, des dépenses moins importantes que prévu au titre des voyages, des retards dans la mise en œuvre des projets de construction et des dépenses moindres que prévu au titre des services d'aérodrome. Ces économies ont été compensées en partie par des dépenses supplémentaires au titre des observateurs militaires, de la police des Nations Unies et des transports terrestres.

9. On trouvera dans les paragraphes ci-après les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés au titre de divers objets de dépense dans le rapport d'étape sur le budget établi par le Secrétaire général (A/63/544).

III. Rapport d'étape pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

10. L'Assemblée générale, par sa résolution 62/232 B, a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 499 710 000 dollars (montant net : 1 479 336 100 dollars) au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé de répartir entre les États Membres un montant de 849 855 000 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1er juillet au 31 décembre 2008.

11. Le rapport d'étape sur le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/544) a été présenté par le Secrétaire général suite à la demande formulée par le Comité consultatif dans son rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.14, par. 34), adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/232 B. Le rapport contient des informations sur l'exécution du budget au 30 septembre 2008, sur la base de crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'Opération dans sa résolution 62/232 B, ainsi que des informations sur la suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale et aux demandes et recommandations du Comité consultatif que l'Assemblée générale a approuvées.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2008, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUAD pendant les exercices allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et du 1er juillet au 31 décembre 2008 s'établissait à 2 174 258 000 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 1 229 222 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 945 036 000 dollars. Au 1er décembre 2008, le solde de trésorerie de l'Opération se montait à 684 900 000 dollars. Après déduction d'une réserve d'exploitation de 320 millions de dollars, correspondant au fonctionnement de l'Opération pendant trois mois, le solde de trésorerie se montait à 364 900 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2008, un montant estimatif de 9 261 000 dollars était dû au titre des contingents et un montant de 34 819 000 dollars était dû au titre du matériel appartenant aux contingents. Il a également été avisé, en réponse à une demande de sa part, que d'après les projections du Secrétaire général, 66 mémorandums d'accord relatifs au déploiement des contingents militaires et des unités de police constituées, ainsi que de leurs équipements respectifs, devraient être conclus. Au 27 novembre 2008, 3 mémorandums avaient été signés, 12 avaient été soumis aux États Membres pour approbation, 20 autres devant être présentés avant la fin décembre 2008, 11 étaient en cours de négociation et 20 restaient à négocier.

14. S'agissant des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité, aucune demande n'avait été présentée depuis le début de l'Opération. Les engagements non réglés s'élevaient à 150 000 dollars.

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 novembre 2008, les chiffres concernant l'occupation des postes de la MINUAD pendant l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissaient comme suit :

	Nombre de postes autorisés[a]	*Plan révisé*[b]	*Nombre de postes pourvus*
Observateurs militaires	240	180	161
Contingents	19 315	11 156	9 788
Police des Nations Unies	3 772	2 012	2 111
Unités de police constituées	2 660	420	430
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	1 495	760	760
Personnel recruté sur le plan national	3 415	2 046	1 903
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	59	59	28
Personnel recruté sur le plan national	40	40	12
Volontaires des Nations Unies	548	321	248

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.
[b] Niveau de l'effectif prévu révisé indiqué dans le rapport d'étape sur le budget pour l'exercice 2008/09 (A/63/544).

16. Comme indiqué dans le rapport d'étape du Secrétaire général, la MINUAD a formulé et met en œuvre un plan de déploiement révisé pour la période allant jusqu'au 30 juin 2009. Au titre de ce plan, 60 % de l'effectif autorisé devrait être en place d'ici à décembre 2008, 80 % d'ici au 31 mars 2009 et 100 % d'ici au 30 juin 2009. Le tableau 1 du rapport d'étape contient des renseignements détaillés sur le plan révisé. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa demande, que suite à la désignation du Darfour comme zone de sécurité de phase IV, les opérations de déploiement et de recrutement s'étaient ralenties. Néanmoins, les efforts en matière de recrutement et de déploiement du personnel militaire et civil se poursuivaient, car on estimait qu'une présence accrue des Nations Unies dans la zone de la mission améliorerait la sécurité et la stabilité et pourrait permettre d'abaisser le niveau de la phase de sécurité.

17. Le tableau 2 du rapport d'étape indique les abattements pour délais de déploiement et de recrutement, par catégorie de personnel. Ces abattements tiennent compte d'éventuelles dérives dues à des facteurs externes, tels que la situation en matière de sécurité, la constitution des forces et les capacités des fournisseurs et sous-traitants.

18. Un tableau indiquant les dépenses effectives (au 31 octobre 2008) et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 a été communiqué au Comité consultatif, qui en avait fait la demande (voir annexe I). À la fin de l'exercice financier en cours, le montant estimatif total des dépenses s'élèvera à 1 499 710 000 dollars, soit une somme équivalant aux crédits ouverts.

19. Les ressources nécessaires pour l'exercice sur lequel porte le rapport d'étape sont dans la limite des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/232 B pour couvrir le fonctionnement de la MINUAD pendant l'exercice 2008/09. Toutefois, comme indiqué dans le rapport d'étape, leur répartition s'est modifiée (voir annexe II). Les nouvelles dépenses prévues, concernant le transport par voie aérienne de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU depuis El Obeid et Port-Soudan afin de résorber l'arriéré actuel et le transport direct, depuis

des pays qui fournissent des contingents vers le Darfour, de matériel essentiel appartenant aux contingents, les frais de transport de matériel appartenant aux contingents dont le déploiement était prévu en 2007/08 et a été reporté à l'exercice 2008/09, des travaux de construction supplémentaires liés au déploiement du personnel requis, à la suite du retard pris en 2007/08, doivent être contrebalancées par une diminution des dépenses du fait de la révision du calendrier de déploiement du personnel militaire, de police et civil et par la diminution des dépenses relatives à l'achat de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes et de véhicules pour le transport de passagers durant l'exercice en cours, certains achats d'équipement prévus pour 2008/09 ayant été faits en 2007/08.

20. Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par l'Opération pour s'acquitter de son mandat, en dépit des obstacles logistiques et autres auxquels elle se heurte dans la zone de la mission (voir A/63/544, par. 7 à 14).

21. Le Comité consultatif note également dans le rapport d'étape que le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, qui vient d'être nommé, est arrivé au Soudan le 25 août 2008. S'en étant enquis, le Comité consultatif a été informé qu'il logeait à El Fasher. Un examen des effectifs de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et de son mécanisme d'appui est en cours et les modifications qu'il conviendra d'apporter en conséquence au tableau d'effectifs seront présentées dans le projet de budget pour 2009/10.

22. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant certains objets de dépense figurent dans les paragraphes ci-après.

Militaires et personnel de police

23. Les dépenses de 647,2 millions de dollars prévues à la rubrique Militaires et personnel de police ont été calculées sur la base du calendrier de déploiement révisé évoqué au paragraphe 16 ci-dessus, compte tenu d'abattements pour délais de déploiement de 5 % pour les observateurs militaires et de 20 % pour les contingents, la police des Nations Unies et les unités de police constituées (voir également par. 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun descriptif de chargement n'avait été établi pour la majorité des unités dont le déploiement est prévu à partir du 1er janvier 2009 et que certains contingents n'avaient pas encore été identifiés. **Il lui semble que certains facteurs pourraient compromettre l'exécution du calendrier de déploiement révisé pour le reste de la période. Le Comité consultatif recommande donc qu'un abattement pour délais de déploiement de 35 % soit appliqué au calendrier de déploiement révisé des contingents et du personnel de police pour le reste de l'exercice 2008/09 au lieu des 20 % envisagés par le Secrétaire général.**

24. Les dépenses prévues au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents (89,3 millions de dollars) comprennent des dépenses supplémentaires relatives au déploiement de matériel appartenant aux contingents pour des bataillons, compagnies ou unités qui n'ont pas été déployés comme prévu en 2007/08, ainsi que de nouvelles dépenses liées au transport par voie aérienne de matériel essentiel appartenant aux contingents directement depuis certains pays qui fournissent des contingents vers le Darfour.

25. Le Comité consultatif a été informé que la modification apportée au plan de déploiement pour tenir compte de la hausse du pourcentage de transports aériens visant à accélérer le déploiement au Darfour pendant l'exercice 2008/09 a entraîné

une augmentation générale des coûts au titre du transport du matériel appartenant aux contingents. Ayant demandé des précisions à ce sujet, il a également été informé qu'à la date du 26 novembre 2008, 18 conteneurs, 30 véhicules et 6 lots de marchandises diverses étaient en attente de transport à Port Soudan et 50 conteneurs, 172 véhicules et 143 lots de marchandises diverses à El Obeid. **Compte tenu des obstacles au transport terrestre du matériel lourd (voir A/63/544, par. 7 et 12) et du retard accumulé en conséquence dans la livraison de conteneurs, de véhicules et de marchandises diverses à Port Soudan et à El Obeid, le Comité prend note du fait que, pour accélérer l'acheminement du matériel appartenant aux contingents, l'Opération s'est attachée à utiliser davantage les transports aériens. Il recommande de procéder avec prudence afin que la date d'arrivée des contingents sur le terrain soit aussi proche que possible de la date d'arrivée du matériel.**

26. Dans son rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, le Comité consultatif avait noté que le coût quotidien moyen des rations destinées aux contingents et aux unités de police constituées était de 26,18 dollars à la MINUAD et de 6,34 dollars à la MINUS (voir A/62/781/Add.14, par. 16). Le Comité consultatif avait souligné à quel point il importait d'assurer un approvisionnement ininterrompu de rations de qualité satisfaisante aux contingents et estimé qu'il fallait procéder à un examen des différentes possibilités afin de dégager les solutions les plus efficientes, notamment en ce qui concerne le transport de ces rations (ibid.). En réponse à ces préoccupations, le Secrétaire général a indiqué au paragraphe 37 du rapport d'étape que la procédure de passation du marché relatif à la fourniture de rations à long terme était quasiment achevée et que le nouveau contrat devrait prendre effet le 26 janvier 2009. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Comité des marchés du Siège examinait le nouveau contrat.

27. S'étant enquis du coût quotidien moyen des rations aux termes du contrat actuel pour l'exercice 2007/08, le Comité consultatif a également été informé que ce coût était de 17,853 euros, soit environ 26 dollars au taux de change moyen de 1,5 dollar pour 1 euro. À l'heure actuelle, les rations sont achetées à Doubaï et transportées au Darfour par voie aérienne. **Compte tenu du fait qu'au 9 décembre 2008, le taux de change opérationnel des Nations Unies était de 1,29 dollar pour 1 euro (0,78 euro pour 1 dollar), le Comité consultatif recommande d'ajuster les crédits demandés pour les rations. Cet ajustement devrait entraîner une baisse d'environ 15 %.**

28. Dans un premier temps, la MINUAD avait prévu de fournir des locaux à usage d'habitation à 30 % de son personnel ayant droit à l'indemnité de subsistance (missions). Toutefois, en raison du niveau élevé d'insécurité et du manque de logements à El Geneina et à Zalingei, elle construira des logements pouvant accueillir jusqu'à 60 % du personnel recruté sur le plan international, des observateurs militaires et des agents de la police des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en application de l'instruction administrative parue sous la cote ST/AI/1997/6/Amend.1, lorsque le logement du personnel de la mission est assuré gratuitement par l'ONU, la totalité du montant de l'indemnité correspondant à l'élément logement est déduite. Toutefois, compte tenu du fait que le logement actuellement fourni au personnel de l'Opération est partagé ou considéré comme étant de qualité insuffisante, seulement 25 % du montant de l'indemnité correspondant à l'élément logement est déduit.

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions budgétaires figurant dans le rapport d'étape prévoyaient le versement de l'indemnité de subsistance (missions) à des effectifs mensuels moyens de 1 436 agents (personnel civil recruté sur le plan international, militaires et personnel de police), auxquels l'Opération fournira des logements pendant l'exercice 2008/09, ce qui représente environ 30 % de l'ensemble des effectifs moyens recevant une indemnité. À l'heure actuelle, dans tous les secteurs et bases d'opération, les effectifs mensuels moyens logés dans les locaux fournis par l'Opération sont de 1 080, dont du personnel civil, des militaires et du personnel de police. Tous les locaux construits ou à construire pour loger du personnel ayant droit à l'indemnité sont considérés comme étant de qualité insuffisante car ils sont dépourvus d'éléments de confort indispensables et ont des installations communes.

Personnel civil

30. Le montant demandé au titre du personnel civil (168,2 millions de dollars) doit servir à financer les traitements et autres dépenses de personnel pour le personnel recruté sur les plans international et national, les Volontaires des Nations Unies et le personnel temporaire recruté sur les plans international et national. Il a été calculé en fonction du calendrier de déploiement révisé qui figure au tableau 1 du rapport d'étape (A/63/544), compte tenu d'un abattement pour délais de recrutement de 25 % pour l'ensemble du personnel civil.

31. À sa demande, le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau présentant les postes du personnel recruté sur le plan international pourvus au 20 novembre 2008. Sur un total de 1 495 postes approuvés, 744 avaient été pourvus. Il a ensuite été informé qu'au 30 novembre 2008, 760 postes de personnel recruté sur le plan international étaient occupés. Le Comité consultatif prend note du plan de déploiement révisé qui est présenté dans le tableau 1 du rapport d'étape. Il prend également note des mesures prises par la MINUAD pour pourvoir les postes de personnel civil, notamment en prospectant le personnel international de missions qui sont en train de réduire leurs effectifs, notamment la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la Mission des Nations Unies au Népal. **Cependant, compte tenu de la situation au Darfour et du fait que la phase de sécurité actuelle (phase IV, depuis juillet 2008) ne sera probablement pas réévaluée avant le deuxième trimestre 2009, selon les informations communiquées, le Comité consultatif doute que le déploiement du personnel civil recruté sur le plan international puisse se faire aux dates prévues. Le Comité recommande donc qu'un taux de vacance de postes de 30 % soit appliqué au plan de déploiement révisé du personnel civil recruté sur le plan international au lieu du facteur du 25 % prévu par le Secrétaire général (voir A/63/544, tableau 2).**

32. Dans son rapport sur le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, le Comité consultatif a une nouvelle fois demandé que l'examen de la structure des effectifs soit fondé sur l'expérience acquise et de la charge de travail effective (voir A/62/781/Add.14, par. 19). Au paragraphe 49 de son rapport d'étape, le Secrétaire général a expliqué que, lorsque la zone de la mission est passée en phase de sécurité IV, en juillet 2008, plus de 300 fonctionnaires ont été transférés à Entebbe et El Obeid et le recrutement a été suspendu pendant plus d'un mois, ce qui a empêché la MINUAD de procéder à l'examen demandé. Toutefois, le Secrétaire général a indiqué qu'un comité d'examen de la structure des effectifs allait être créé

et que les conclusions de ses travaux seraient présentées dans le cadre du projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2010-2011. **Le Comité consultatif compte que l'examen de la structure du personnel sera accompli dans les délais.**

Dépenses opérationnelles

33. Comme indiqué au paragraphe 59 du rapport du Secrétaire général, le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles (684,3 millions de dollars) représente principalement les dépenses d'équipement nécessaires pour donner à la MINUAD les moyens d'atteindre les objectifs de déploiement fixés pour le 30 juin 2009 et d'exécuter les travaux de construction planifiés, compte tenu des investissements effectués pendant l'exercice 2007/08 et des nouvelles dépenses à venir. Le retard pris dans la passation de marchés et les travaux de construction durant l'exercice précédent ont reporté une partie des dépenses essentielles sur les exercices ultérieurs.

34. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice 2007/08, les principaux travaux de construction planifiés pour les quatre grands camps d'El Fasher, de Nyala, d'El Geneina et de Zalingei avaient été exécutés par une entreprise internationale de travaux publics, la société Pacific Architects and Engineers (PAE). Les travaux comprenaient la construction d'une infrastructure de transit pour 1 250 hommes à El Fasher, à Nyala et à El Geneina, d'un camp de transit pour 200 hommes à Nyala, de routes intérieures, de clôtures d'enceinte avec un fossé et un talus antichars, d'un hôpital de niveau III à Nyala et d'un dispensaire de niveau I à Zalingei, d'entrepôts et de systèmes de production d'électricité. Au total, 38 ordres d'exécution ont été adressés à l'entreprise pour des installations diverses et des services de gestion de programmes. Le montant total des commandes se chiffrait à 134 millions de dollars.

35. On prévoit désormais que les projets de génie civil dont l'achèvement était initialement prévu dans les deux années suivant la création de l'Opération se poursuivront jusqu'à la fin de l'exercice 2009/10. Le plan d'ingénierie révisé comprend trois volets pour le déroulement des travaux : a) un plan à court terme jusqu'à décembre 2008; b) un plan à moyen terme de janvier à juin 2009; et c) un plan à long terme de juillet 2009 à juin 2010 (voir A/63/544, par. 33 et 34). À sa demande, le Comité consultatif a reçu communication d'une liste des grands chantiers de construction qui seront réalisés au cours des exercices 2008/09 et 2009/10 (voir annexe III).

36. Le contrat passé avec la société PAE est arrivé à expiration en octobre 2008, date à laquelle les travaux confiés à l'entreprise en étaient à divers stades d'avancement (entre 60 et 80 %). À la suite d'une demande de renseignements, le Comité consultatif a été informé que la société PAE s'était attachée essentiellement au développement de l'infrastructure des grands camps et qu'elle n'avait pas participé aux travaux de construction ou de maintenance exécutés dans les anciens camps de la MUAS ou dans d'autres installations de la MINUAD. L'Opération entend poursuivre les travaux de construction dans les grands camps, ainsi que la réalisation d'autres chantiers, en ayant recours à des entreprises locales, aux moyens de génie militaire et à ses ressources internes. Elle a également l'intention de conclure un mémorandum d'accord portant sur la fourniture de services de gestion de projets avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce mémorandum d'accord était toujours en cours de négociation et que les services de gestion considérés devraient, en principe, porter sur un éventail de projets

d'équipement, conformément aux priorités définies dans le plan révisé de programmation des travaux de construction pour 2008/09 et 2009/10.

37. **Le Comité consultatif se félicite des efforts accomplis par la MINUAD pour s'adapter à l'évolution des circonstances en révisant le plan d'ingénierie et en explorant des méthodes de gestion novatrices pour la fourniture de services de construction et de services contractuels**. Toutefois, le rapport d'étape n'indique pas clairement comment les nouveaux arrangements prévus pour les services contractuels fonctionneront concrètement. De plus, les précisions données sur la chronologie prévue pour l'exécution du plan d'ingénierie sont insuffisantes. **En conséquence, le Comité recommande que le Secrétaire général fournisse une mise à jour détaillée sur les travaux de construction et les infrastructures, avec des indications sur la chronologie prévue et une description des dispositions qui auront été prises pour assurer une transition sans heurt entre un entrepreneur en situation de monopole et d'autres fournisseurs, dans le cadre du projet du budget de la MINUAD pour l'exercice 2009/10. Il compte que les enseignements tirés du recours exceptionnel à un marché par soumission unique seront documentés et diffusés. Au vu de la structure des dépenses et des modifications apportées au plan d'ingénierie, le Comité pense que le volume des ressources qui seront utilisées pour les installations et les infrastructures sera probablement inférieur à celui que le Secrétaire général a prévu et que l'écart pourrait atteindre 10 %**.

38. En raison de la forte dépendance de l'Opération vis-à-vis des transports aériens, qui a été évoquée au paragraphe 25 plus haut, on prévoit des dépenses de 227,3 millions de dollars à la rubrique correspondante. Ce montant représente les coûts associés à la location et à l'exploitation des appareils, aux services des aérodromes, aux redevances d'atterrissage et de manutention au sol, à l'équipement et aux fournitures et à l'assurance responsabilité civile. Les prévisions tiennent également compte d'un abattement pour délais de déploiement des appareils de 15 % (voir A/63/544, par. 64).

39. Comme indiqué au paragraphe 13 du rapport d'étape, le Département des opérations de maintien de la paix et la MINUAD ont obtenu l'accord du Gouvernement soudanais pour que l'Opération puisse utiliser les aéroports d'El Fasher et de Nyala pendant un plus grand nombre d'heures. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que la MINUAD avait commencé à appliquer les horaires étendus pour ces deux aéroports, de même que pour celui d'El Geneina, le 15 novembre 2008. On lui a également indiqué que le Gouvernement soudanais avait accordé une autorisation générale d'atterrissage pour les appareils de la MINUAD. **Le Comité consultatif se félicite de ces faits nouveaux et ne doute pas qu'ils contribueront à accélérer le déploiement du matériel appartenant aux contingents et d'autres fournitures**.

40. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2008, la flotte aérienne de l'Opération comprenait 6 avions et 27 hélicoptères et non pas 13 avions et 39 hélicoptères ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 64 du rapport d'étape (A/63/544). Il note toutefois que les prévisions de dépenses pour l'exercice prenant fin le 30 juin 2009 sont fondées sur les hypothèses qui figurent au paragraphe 64 du rapport d'étape. **Le Comité estime que, étant donné les lenteurs enregistrées jusqu'à présent dans le déploiement des appareils, les objectifs de déploiement prévus mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport d'étape ne seront sans doute pas atteints. Par ailleurs, en dépit du fait que les**

aéroports seront plus largement utilisés (voir par. 39 ci-dessus), les opérations aériennes restent limitées. En conséquence, le Comité recommande que l'abattement pour délais de déploiement des appareils soit fixé à 25 % et non à 15 % comme le prévoit le Secrétaire général.

41. Sur un sujet proche, le Comité consultatif relève que les prévisions budgétaires relatives aux travaux de construction et à l'achat d'équipement connexe tiennent compte de nouvelles dépenses afférentes à la modernisation et à la remise en état des aires de trafic, pistes, voies de circulation et bandes d'atterrissage à Nyala, El Fasher et El Geneina, ainsi qu'à la rénovation des zones de stationnement et des terminaux, en vue d'assurer le décollage et l'atterrissage des appareils de l'ONU en toute sécurité (A/63/544, par. 61). Ayant demandé des précisions, il a été informé que le montant estimatif des dépenses afférentes à la réparation et à l'agrandissement des trois aéroports du Darfour et de l'aéroport d'El Obeid, qui est utilisé par la MINUAD, s'élève à environ 48,9 millions de dollars et se décompose comme suit : 11,6 millions de dollars pour El Fasher, 11,6 millions de dollars pour Nyala, 14,1 millions de dollars pour El Geneina et 11,6 millions de dollars pour El Obeid. **Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de moderniser certaines installations aéroportuaires pour permettre à l'Opération de s'acquitter de ses tâches essentielles et d'assurer la sécurité du personnel et des aéronefs de l'ONU, il estime que les travaux importants à réaliser sur les infrastructures aéroportuaires nationales et les dispositions à prendre pour améliorer doivent être à la charge du pays hôte**.

IV. Conclusion

42. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 sont énoncées au paragraphe 86 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/535). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 219 175 100 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 6 268 100 dollars soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartiendra à l'Assemblée de déterminer**.

43. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUAD pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2009 sont énoncées au paragraphe 68 du rapport d'étape (A/63/544). Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 62/232 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 499 710 000 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Il rappelle en outre que, en application de la même résolution, un montant de 849 855 000 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres aux fins du fonctionnement de l'Opération pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2008.

44. **S'agissant de la demande formulée par le Secrétaire général concernant la mise en recouvrement d'un montant de 649 855 000 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour la période du 1er janvier au 30 juin 2009, le Comité consultatif, compte tenu des observations et recommandations figurant dans les paragraphes qui précèdent et du solde de trésorerie dont l'Opération dispose actuellement (voir par. 12 plus haut), recommande à l'Assemblée générale de mettre en recouvrement un montant de 549 855 000 dollars aux fins susmentionnées pour ladite période.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/535)
- Rapport d'étape sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/544)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.14)
- Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/659)
- Résolutions 62/232 et 62/232 B de l'Assemblée générale
- Résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au 31 octobre 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2008-30 juin 2009 : dépenses prévues	*1er juillet-31 octobre 2008 : dépenses effectives*	*Écart en pourcentage*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	10 118,5	2 795,0	27,6
Contingents	473 865,4	140 081,8	29,6
Police des Nations Unies	111 521,8	31 956,6	28,7
Unités de police constituées	51 714,5	16 294,1	31,5
Total partiel	**647 220,2**	**191 127,5**	**29,5**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	108 515,4	32 944,2	30,4
Personnel recruté sur le plan national	35 676,5	9 266,2	26,0
Volontaires des Nations Unies	16 084,3	2 780,1	17,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 949,1	1 297,4	16,3
Total partiel	**168 225,3**	**46 287,9**	**27,5**
Dépenses opérationnelles			
Personnel fourni par des gouvernements	211,8	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	537,4	–	–
Voyages	5 636,4	1 228,6	21,8
Installations et infrastructures	266 333,1	86 613,6	32,5
Transports terrestres	40 597,4	9 509,4	23,4
Transports aériens	227 325,1	128 576,6	56,6
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	43 316,1	10 277,3	23,7
Informatique	24 401,0	5 401,7	22,1
Services médicaux	14 543,4	6 133,2	42,2
Matériel spécial	2 117,3	1 330,0	62,8
Fournitures, services et matériel divers	56 245,5	15 873,4	28,2
Projets à effet rapide	3 000,0	–	–
Total partiel	**684 264,5**	**264 943,8**	**38,7**
Total brut	**1 499 710,0**	**502 359,2**	**33,5**

	1er juillet 2008-30 juin 2009 : dépenses prévues	*1er juillet-31 octobre 2008 : dépenses effectives*	*Écart en pourcentage*
Recettes provenant des contributions du personnel	16 560,0	3 027,3	–
Total net	**1 483 150,0**	**499 331,9**	**33,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**1 499 710,0**	**502 359,2**	**33,5**

Annexe II

Répartition des ressources initiale et révisée de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis, arrondi)

Catégorie	*Projet de budget*[a]	*Répartition initiale*[b]	*Dépenses prévues*[c]
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	11 596,2	11 596,2	10 118,5
Contingents	509 445,0	452 448,6	473 865,4
Police des Nations Unies	141 728,6	130 751,6	111 521,8
Unités de police constituées	79 172,3	54 955,8	51 714,5
Total partiel	**741 942,1**	**649 752,2**	**647 220,2**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	143 891,1	124 161,3	108 515,4
Personnel recruté sur le plan national	36 640,9	32 417,4	35 676,5
Volontaires des Nations Unies	14 247,1	14 135,8	16 084,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 910,0	8 910,0	7 949,1
Total partiel	**203 689,1**	**179 624,5**	**168 225,3**
Dépenses opérationnelles			
Personnel fourni par des gouvernements	250,5	250,5	211,8
Consultants	597,1	597,1	537,4
Voyages	6 262,7	6 262,7	5 636,4
Installations et infrastructures	332 243,3	274 721,0	266 333,1
Transports terrestres	52 313,6	51 547,7	40 597,4
Transports aériens	226 716,2	206 509,5	227 325,1
Transmissions	47 647,8	45 466,7	43 316,1
Informatique	24 401,0	24 401,0	24 401,0
Services médicaux	18 806,4	16 562,8	14 543,4
Matériel spécial	3 166,2	2 626,9	2 117,3
Fournitures, services et matériel divers	38 674,0	38 387,4	56 245,5
Projets à effet rapide	3 000,0	3 000,0	3 000,0
Total partiel	**754 078,8**	**670 333,3**	**684 264,5**
Total brut	**1 699 710,0**	**1 499 710,0**	**1 499 710,0**

Catégorie	*Projet de budget*[a]	*Répartition initiale*[b]	*Dépenses prévues*[c]
Recettes provenant des contributions du personnel	**20 373,9**	**20 373,9**	**16 560,0**
Total net	**1 679 336,1**	**1 479 336,1**	**1 483 150,0**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**1 699 710,0**	**1 499 710,0**	**1 499 710,0**

[a] Projet de budget tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009(A/62/791 et Corr.1 et 2).

[b] Ventilation initiale du crédit de 1 499 710 000 dollars ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/232 B.

[c] Dépenses prévues telles qu'elles figurent dans le rapport d'étape du Secrétaire général (A/63/544).

Annexe III

Grands chantiers de construction à réaliser au cours des exercices 2008-2009 et 2009-2010

Exercice 2008-2009

- Construction et agrandissement de camps militaires
- Construction de camps pour les unités militaires de soutien dans les quatre « grands camps »
- Construction de camps pour les unités de police constituées dans les « grands camps »
- Construction de postes de police locale
- Amélioration et remise en état d'anciens camps de la MUAS
- Construction de routes en asphalte dans les quatre « grands camps »
- Construction de voies d'accès en gravier dans cinq camps importants
- Construction d'une hélistation pour 17 camps
- Chantiers de construction et de remise en état de pistes d'atterrissage (phase I)
- Construction de logements pour 30 % du personnel bénéficiant d'une indemnité de subsistance (missions)
- Lancement de la construction de logements pour le reste du personnel (30 %) bénéficiant d'une indemnité de subsistance (missions)
- Construction d'immeubles de bureaux à deux étages pour tous les secteurs et d'un bureau fonctionnel à El Geneina
- Construction d'hôpitaux de niveau III et de niveau II à Nyala et El Geneina
- Construction/montage de bases de soutien logistique (phase I)
- Construction et réparation de ponts (phase I)

Exercice 2009-2010

- Achèvement de la construction de logements pour le personnel bénéficiant de l'indemnité de subsistance
- Construction des derniers camps pour les unités de police constituées et les soldats, avec leurs voies d'accès
- Travaux d'infrastructure (forage de puits et construction de systèmes d'évacuation des eaux de pluie)
- Construction des derniers postes de police locale
- Remise en état des aérodromes et aménagement d'hélistations dans tout le Darfour